

Lobbies et influences



**« Un lobby est un couloir tortueux où les intérêts généraux
S'égarer tandis que les intérêts particuliers s'épanouissent »
(anonyme)**

En Février 2010

Lobbies et influences

Jeudi 18 février 2010

A la Maison des Associations
Ancienne gare de Reuilly
181 avenue Daumesnil 75012 Paris

**Ces représentants
d'entreprises toujours prêts
à rendre service sont-ils nos amis ?
Ces experts
qui expliquent à nos politiques ce qui convient
aux citoyens rendent-ils service à la démocratie ?**

Lobbies et influences

Présentation Claude Layalle

Sommaire

1	Un vieux métier rajeuni par le libéralisme	3
2	Le lobby aux USA	3
3	Les lobbies en Europe	5
3.1	Génèse et développement	5
3.2	Evolutions.....	6
3.3	Quand le lobby devient tutelle	8
3.4	L'alliance pour une Europe compétitive.....	9
3.5	En France aussi	10
3.6	Les partenariats public-privé.....	10
3.7	Les nouvelles formes de partenariat.....	11
4	Que faut-il en penser ?	12
5	La démocratie comme remède au lobbying ?.....	13
5.1	Un combat inégal.....	13
5.2	Des stratégies à développer.....	14
5.2.1	Identifier lobbies et conflits d'intérêt.....	15
5.2.2	Faire du « contre lobbying » ?	15
5.2.3	La voie démocratique	16
6	Dans le débat.....	18
7	En conclusion.....	19

1 Un vieux métier rajeuni par le libéralisme

Le lobbying est né avec le pouvoir, l'histoire en garde la trace dans toutes les cours de rois ou d'empereurs du monde. Il en a été ainsi dans toutes les sociétés humaines depuis la plus haute antiquité.

Pour autant, l'intrigant de la cour royale, s'efforçant de se rapprocher du trône et du lit royal pour y défendre ses intérêts et ceux de sa famille¹ disposait d'infiniment moins de moyens de persuasion que n'en disposent la plupart des lobbyistes modernes. Le lobbyiste contemporain n'est plus un homme seul et l'influence est devenu un marché en pleine évolution au sein duquel s'organisent, s'associent et parfois s'affrontent les porteurs d'intérêts au nom d'une concurrence sauvage.

2 Le lobby aux USA

Il s'est développé aux Etats Unis d'Amérique du Nord : La doxa libérale considère que l'intérêt général n'est que la somme des intérêts individuel. Chacun doit pouvoir s'exprimer devant les pouvoirs publics : d'ou l'inclusion de la fonction de lobbying dans la loi fédérale, dans le « lobbying disclosure act » comme dans le « Foreign Agents Registration Act », ce dernier relatif aux lobbies d'origine étrangère.

Ainsi, pour un libéral outre atlantique, le lobbying est-il l'expression d'une liberté sous couvert du 1^{er} amendement de la constitution étasunienne lequel garantit la liberté d'expression du citoyen.

Quelques chiffres

Les lobbyistes sont autour de 35 000 à Washington DC mais sont aussi très implantés dans chacun des états auprès des pouvoirs locaux. Les lobbies étasuniens² ont dépensé plus de 2 milliards de dollars en 2004 pour influencer

¹ J'emprunte cette image à Roger Langlet, philosophe et journaliste d'investigation, co-fondateur de l'ACME en espérant qu'il ne m'en voudra pas

² Une enquête du Figaro, Janvier 2006

Washington, et c'est un métier juteux : On embauche un bon lobbyiste à 300 000 dollars par an.

C'est une activité qui se mesure en termes de rentabilité : HP avait en 2004 14,5 milliards de dollars à rapatrier de ses filiales de l'étranger. Il lui aura coûté près de 8 000 dollars en lobbying pour faire passer au congrès une législation spéciale lui économisant des millions de dollars en impôts dans l'opération.

Une partie de cet argent qui circule alimente périodiquement les caisses électorales des candidats qui s'affrontent tous les 4 ans.

Le lobbying religieux et sectaire est très puissant aux USA. Le mouvement « Intelligent design », néocréationniste est financé en particulier par la fondation Ahmanson, qui en son temps a financé le parti républicain de Georges Bush junior. Son support fondateur est le « discovery institute », think tank fondamentaliste religieux créé en 1990 à Seattle.

Les lobbies religieux et politiques font bon ménage : Ainsi, par exemple sur le site web de la John Birch society (extrême droite, tendance anarcho-capitalisme école de Vienne) on trouve un lien direct avec l'Opus Dei³.

Les Think Tanks, qui, en tant qu'associations à but non lucratif n'ont normalement pas le droit de faire du lobbying ne s'en privent pas, notamment en période électorale. Ils participent à la préparation des programmes électoraux, chez les républicains comme chez les démocrates.

John Williamson⁴, ex-économiste en chef à la banque mondiale, le père du « consensus de Washington » de 1989 (devenu les table de la loi des néolibéraux en Amérique latine puis partout ailleurs) était l'un des « senior fellows » du think tank « **the Institute for International Economics** » à Washington, D.C⁵.

Cet institut, autrement appelé « institut Peterson » se présente comme une organisation privée, sans buts lucratifs et sans engagements politiques.

Cette « neutralité » affichée qui, aux USA, revêt un sens particulier ne l'empêche pas d'avoir été impliqué et influent dans la plupart des événements

³ Pour plus de détails, lire LA PENSÉE ENCHAÎNÉE : Comment les droites laïque et religieuse se sont emparées de l'Amérique [Fayard 2007] par Susan Georges Présidente d'honneur d'Attac.

⁴ Pas le compositeur, ni le créateur du cœur presbytérien de Dayton

⁵ District de Columbia

politico-économiques de la fin du siècle dernier, de l'Uruguay round à la création du NAFTA et dans bien d'autres négociations internationales.

Certains lobbies associatifs ont une énorme influence, comme l'American Association of Retired Persons (AARP) qui a 35 millions d'adhérents et 30 lobbyistes à Washington, ou encore comme la NRA⁶ qu'on ne présente plus et qui recrute ses adhérents jusque au coeur du congrès.

3 Les lobbies en Europe

3.1 Génèse et développement

Les lobbies européens se sont développés à partir de 1958⁷ avec la création des associations professionnelles européennes : l'UNICE (aujourd'hui BUSINESSEUROPE) pour l'industrie et de COPA et COGECA⁸ (aujourd'hui fusionnés) pour l'agriculture, amorçant suite au traité de Rome un mouvement qui a suivi le rythme de l'intégration européenne : Le nombre de lobbyistes à Bruxelles a explosé dès 1987 avec la signature de l'acte unique européen et un an plus tard avec le traité de Maastricht. Il a fait un nouveau bond avec l'élargissement à 27 de la communauté.

Cet état de fait de l'influence croissante des lobbies n'est pas fortuite : Une étude du parlement européen publiée en 2007⁹ indique notamment : (citation traduite) « *en réalité, cette ouverture nouvelle [dans les années 90] a été la reconnaissance par les institutions de l'UE qu'elles n'avaient plus les ressources pour traiter l'élargissement de la législation sans la participation active d'experts techniques* ».

On ne peut ignorer que la commission, traducteurs exclus, emploie moins de personnel que la ville de Paris, et qu'il y a à Bruxelles plus de lobbyistes que de fonctionnaires européens, une bonne partie d'entre eux siégeant

⁶ National Rifles Association

⁷ A quelques exceptions près comme la FIEC, créée en 1905

⁸ COPA : Comité des organisations professionnelles agricoles – COGECA : COnfédération GEnérale de la Coopération Agricole

⁹ « Lobbying in the European Union, édité par le département « droits des citoyens et affaires constitutionnelles du P.E. » en Novembre 2007 ; ref. PE 393.266

officiellement à titre d'experts dans les commissions élaborant les textes législatifs.

Le rapport indique en effet : « *Significativement, ce ne sont pas seulement les multinationales qui ont été attirées vers Bruxelles par ce constat sur les compétences et moyens limités de la commission : dès 1992 on pouvait estimer que plus de 3 000 lobbyistes et experts [] étaient actifs à Bruxelles* ».

Ce développement du lobbying est aussi un substitut à l'absence de lien démocratique entre l'appareil Bruxellois et les populations des pays qui en dépendent. Malheureusement, ce lien de communication avec la société civile est loin d'être un substitut valable à la démocratie : n'y sont représentés très majoritairement que des intérêts privés par ailleurs souvent transnationaux et même transcontinentaux. Il y aurait 10% de lobbies « associatifs » ou d'ONG se considérant comme telles dont aucune ne dispose de l'assise financière dont disposent les donneurs d'ordres industriels ou financiers. Un certain nombre de ces ONG, directement ou indirectement financées par des entreprises ne sont que des « faux nez », au mieux des « faire valoir » au bénéfice de leurs sponsors.

3.2 Evolutions

Il y a plusieurs façons de définir le lobbying : ABC Netmarketing, l'un des sites de référence dans le domaine du marketing, le définit ainsi de façon très offensive : « *Actions d'influence et de pression menées par les lobbies pour défendre leurs intérêts face à des institutions ou individus pouvant prendre des décisions qui pourraient les affecter.* »

La commission européenne plutôt que Lobbies préfère utiliser désormais l'expression moins connotée de « *représentants d'intérêts* » et définit le lobbying comme : « *toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et des processus décisionnels des institutions européennes* ».

Le dictionnaire définit simplement le lobby comme un « *groupe de pression* »

Paradoxalement, c'est plutôt le dictionnaire qui a raison par la généralité de sa définition car le terme de lobbying recouvre désormais des activités et des niveaux extrêmement différents qui vont jusqu'à l'espionnage industriel rebaptisé « intelligence économique ».

Nous avons dit que le lobbying s'était développé à partir de 1958 : Il aurait sans doute plus exact de dire que le lobbying **organisé collectivement** s'était développé à cette époque en Europe. Le lobbying d'entreprise, notamment au niveau des multinationales ou des entreprises nationales dans les différents pays de la communauté existaient bien entendu déjà.

Ce lobbying d'entreprises s'est toujours concentré autour des centres de pouvoir et particulièrement du pouvoir européen au fur et à mesure que ce dernier se matérialisait de traités en traités. En même temps, le lobbying s'est externalisé. Il est de plus en plus souvent sous-traité en tout ou partie, donnant naissance à la galaxie de sociétés spécialisées de conseils en tous genres qui gravitent autour des institutions de Bruxelles et mettent à disposition des donneurs d'ordre les milliers de lobbyistes présents dans plus de 6000 officines mercenaires.

La commission européenne elle-même comme elle l'a reconnu devant les rapporteurs du PE n'hésite pas à puiser dans ce vivier de compétences privées dans les domaines juridique, d'analyse politique ou financière, d'enquêtes et de prospective, souvent dans le cadre d'expertises offertes par les milieux industriels et financiers toujours prêts à rendre service.

Au cours des années, cette pratique d'appel à des lobbies industriels ou financiers, bien que non soumise à une règle législative quelle qu'elle soit s'est généralisée : c'est ainsi que lorsque la crise financière s'est déclanchée, engageant principalement la responsabilité du système financier et bancaire, le Commissaire Barroso a formé un comité d'experts pour chercher un remède à la situation. Sur les huit membres du groupe Larosière chargé de cette tâche quatre venaient du monde financier.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'association alter-EU, réseau collectif européen d'ONG (pour la régulation et la transparence des lobbies), ne dénonce l'utilisation abusive, dans les groupes expert de la commission, de représentants d'entreprises ou mandatés par elles ayant des conflits d'intérêts évidents dans le cadre du sujet traité.

Au delà des aides extérieures intéressées, l'exécutif européen (la commission) et les législateurs et Europe en viennent progressivement à une forme de quasi

cogestion : plus ou moins occulte quand en sous-main c'est le lobbying qui prépare les dossiers, tout à fait ouvertement dans le cadre de certains partenariats public-privé.

3.3 Quand le lobby devient tutelle

L'histoire vaut d'être rappelée : Lorsqu'en 1995 Bill Clinton et Jacques Santer décident de consolider le vague projet d'un partenariat économique transatlantique de leurs prédécesseurs : Georges H W Bush (le père) et Jacques Delors, leurs adjoints respectifs (John Brown et Léon Brittan) ont l'idée, pour assurer la liaison entre les industriels et les administrations US et européens de faire appel à une quarantaine d'entreprises, européennes et étasuniennes, de dimensions internationales. Un an après, cette association se structure sous le sigle de TABD et deviendra l'un des lobbies les plus puissants de la planète.

Jusqu'en 2007, le TABD accompagnera tous les sommets Europe/USA, prodiguant ses conseils aux chefs des deux plus puissantes économies du monde, pour les aider à la création d'un véritable marché transatlantique « libre et non faussé », et offrant leurs bons offices pour résoudre les petits problèmes (boeuf aux hormones, concurrence Boeing/Airbus,etc...) en litige à l'OMC.

En 2007, impatient de voir venir ce fameux marché qui décidément tarde à se réaliser, le TABD invite 13 des plus importants lobbies étasuniens et européens dont EUROBUSINESS et l'US CHAMBER à cosigner une lettre aux deux Présidents se plaignant de la stagnation et des retards pris par l'agenda transatlantique et réclamant avec insistance des mesures concrètes pour accélérer le processus.

Message reçu : Au sommet du 30 Avril 2007 à Washington, en présence de Angela Merkel alors Présidente de l'UE, Georges W Bush et Manuel Barroso annonceront la création du TEC (Transatlantic Economic Council). Ce conseil est une administration publique transatlantique avec des fonctionnaires US et Européens assistés par des représentants du secteur privé qui ont pour mission de préparer les textes législatifs unifiant les conditions de circulation des biens, des services, des investissements suivant des règles communes pour « un marché transatlantique libre et non faussé ».

Le TEC inscrit à son ordre du jour les sujets les plus divers : des normes comptables aux dossiers médicaux individuels avec pour objet une reconnaissance mutuelle transatlantique.

Le TABD est nommément désigné comme conseiller officiel et permanent du TEC et ses membres participent directement à ses travaux.

La naissance de cet organisme public transatlantique a été saluée aux USA et dans l'UE par un communiqué commun de la chambre fédérale du commerce US et de BusinessEurope comme la « *concrétisation d'un accord de coopération réglementaire* ».

3.4 L'alliance pour une Europe compétitive

En 2004, alors que l'agenda de Lisbonne est à peu près à mi-parcours, 11 associations du secteur européen de l'industrie et BUSINESSEUROPE créent « l'alliance pour une Europe compétitive »¹⁰ qui sera co-présidée par Philippe de Buck, directeur général de BUSINESSEUROPE et par Teresa Fresas, directeur exécutif de la Confédération Européenne de l'Industrie du Papier (CEPI). Cette alliance représente les intérêts de 6 000 entreprises avec un chiffre d'affaire total de 5 000 milliards d'euros et une valeur ajoutée estimée à 1 300 milliards d'Euros et 23 millions de salariés.

L'alliance éditera en 2008 un « manifeste 2010 », véritable vade-mecum à l'usage des politiques européens dont les arguments principaux seront repris in-extenso en 2009 dans les attendus de la nouvelle « stratégie de Lisbonne » pour la poursuite de la politique initialisée en 2000 au sommet de Lisbonne jusqu'en 2020. Cette stratégie est à l'ordre du jour du Conseil de l'UE fin mars 2010.

Pour présenter la proposition de « l'alliance », une conférence sera organisée en 2008 par BusinessEurope dans les locaux même de la commission européenne et on notera parmi les intervenants la présence de Catherine Ashton, alors commissaire au commerce et devenue « haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères » dans la nouvelle commission Barroso.

¹⁰ <http://www.business europe.eu/Content/Default.asp?PageID=444>

Le 4 février 2010 dans une conférence de presse Business Europe a une nouvelle fois rappelé ses recommandations à l'approche du Conseil Européen¹¹.

3.5 En France aussi ...

A l'occasion de la préparation du « grand emprunt national » dont la définition des objectifs, après qu'il ait été décidé royalement par Nicolas Sarkozy, a été confiée à la commission Rocard – Juppé, 40 entreprises de l'électronique, des logiciels, de l'électricité et des télécommunications se sont regroupées pour expliquer au gouvernement et à la commission quoi faire du montant de l'emprunt, et ont créé ensemble un site web baptisé sans ambiguïté « emprunt national 2010 »¹².

Sans trop de surprises, le rapport Rocard-Juppé s'est largement inspiré de cette initiative et le Président Sarkozy en a avalisé la plupart des dispositions.

3.6 Les partenariats public-privé

A l'origine, le partenariat public-privé (familièrement PPP) est un mode de financement par lequel une administration fait appel à des prestataires privés pour gérer en sous-traitance un service public. Dans la mesure où l'autorité publique conserve l'autorité sur le service rendu et où le prestataire est rémunéré pour son service dans le cadre d'un contrat de délégation, il ne s'agit pas de lobbying. La réalité est pourtant souvent bien différente.

L'un des plus anciens PPP est sans doute relatif au service de l'eau et conjointement de l'assainissement : Beaucoup de municipalités et de collectivités territoriales plutôt que de développer des régies municipales ou territoriales préfèrent confier l'exécution de ces services au secteur privé.

¹¹ [L'agenda de business europe](#)

¹² <http://www.emprunt-national-2010.fr/>

Là encore, il ne s'agirait que du problème hélas classique de la privatisation du service public en système libéral mais au delà ces monopoles financiers et industriels ont une influence directe sur les politiques elles-mêmes et leurs conséquences sociales.

Un exemple encore plus net est donné par la distribution d'énergie désormais libéralisée : La règle d'or de l'énergie au même prix pour tous a disparu mais avec elle sont en train de disparaître les mesures sociales permettant de trouver des solutions aux cas de paupérisation de plus en plus nombreux en période de crise. Au delà de l'application des lois du marché, c'est toute la politique énergétique de l'Europe qui est influencée de plus en plus directement par les lobbies de l'énergie.

Désormais chaque producteur, distributeur ou courtier de l'énergie exerce son lobbying à Bruxelles et dans les états membres. Malgré la sacro-sainte règle de la concurrence, des bruits d'ententes se font entendre au sein des conglomérats financiers sur fond de fusions et concentrations.

L'organisation des services de santé, relève plus, avec la loi Bachelot de la cogestion que du partenariat, mais au delà c'est la foire d'empoigne de tous les lobbies corporatifs ou financiers avec des formes de lobbying qui atteignent les limites de l'escroquerie et de la mise en danger des populations. L'affaire des vaccins contre la grippe A H1N1 en cours d'instruction au Conseil de l'Europe en est un exemple significatif : les conflits d'intérêts dans cette affaire remontent jusqu'à l'OMS au plus haut niveau.

3.7 Les nouvelles formes de partenariat

La stratégie de Lisbonne évoque la nécessité d'une politique européenne s'appuyant sur les entreprises, sur l'enseignement et sur la recherche publique comme privée.

Ceci a conduit à la mise en oeuvre dans la plupart des états membres d'un type particulier de partenariat public-privé autour du concept de « poles d'excellence ».

Un exemple fameux en France est le pôle « MINATEC » à Grenoble ou le CEA, opérateur public, fait équipe avec les transnationales ST electronics et Motorola avec autour plusieurs dizaines de PME de haut niveau en sous-traitance. Ce groupement se consolide autour de l'université et ses équipes de recherche, avec l'effet pervers mais inévitable que la recherche, de scientifique et fondamentale devient appliquée et technologique. Elle est désormais au service des besoins de la partie industrielle, tandis que des générations d'étudiants et de doctorants sont formés dans une culture exclusive du résultat marchand sans aucune considération des conséquences sociales des développements industriels induits.

Ce concept est très majoritaire dans les objectifs du futur « grand emprunt national » français : par exemple, il est prévu la création d'un « pôle d'excellence » à Orsay autour du CEA, du CNRS et de l'université Paris 11 mais aussi de Thomson, Alcatel, Matra, Sagem, Aérospatiale, Dassault, on en passe... : ce pôle concentrera une grande partie des capacités de recherche de la région parisienne, avec pour conséquence probable l'affaiblissement sinon la disparition de plusieurs autres centres universitaires en région parisienne.

Cette conception est non seulement contraire à la notion et la pratique d'un quelconque aménagement du territoire harmonieux avec une culture centrée sur les sciences cognitives, elle est aussi profondément antidémocratique : Elle met l'évolution de la société aux mains des seuls décideurs du monde industriel et plus particulièrement des grandes entreprises transnationales : ces dernières sont présentes par leurs implantations locales et par leurs filiales dans tous les partenariats public-privé, en Europe comme dans le monde entier, sauf peut-être en Chine où le pouvoir politique ne connaît pas les « faiblesses » de la démocratie.

4 Que faut-il en penser ?

S'il y a bien un consensus général au moins chez ceux qui en subissent ou en perçoivent les conséquences, c'est que le lobbying, système d'influence, bénéficie surtout aux lobbies industriels et financiers qui en tirent d'énormes avantages. Au delà, nous verrons que certaines ONG pensent que la solution passe par un lobbying « à parts égales » des tenants des intérêts particuliers et des défenseurs de l'intérêt général (elles mêmes!) d'autres veulent éradiquer le lobbying et en rendre la pratique illégale, d'autres encore ne voient dans le

lobbying qu'une manifestation de corruption et défendent plus ou moins ouvertement l'idée d'un lobbying « honnête » ou encore « éthique » qui serait l'antithèse d'un lobbying « crapuleux » et c'est d'ailleurs cette dernière thèse qui est défendue par les lobbyistes eux-même lesquels se rangent dans le « bon camp » de leur catégorie et vouent aux gémonies les moutons noirs de la profession.

Nous venons de voir, à partir de quelques exemples, qu'il s'agit de bien autre chose et que le lobbying est ni plus ni moins qu'un outil de pouvoir puissant au service d'une idéologie comme à celui des entreprises, elles-mêmes structurées par le réseau financier mondial des conglomérats s'appuyant sur les multinationales.

Le problème n'est plus alors de se demander si le lobbying est bon ou mauvais ou si les ONG pourraient être « des lobbyistes comme les autres » mais de considérer comment lutter contre l'influence des intérêts privés sur notre vie, notre présent comme notre avenir, face à une organisation puissante dont les excès, suivant la formule consacrée « nuisent fortement à la démocratie ».

5 La démocratie comme remède au lobbying ?

5.1 Un combat inégal

L'absence de démocratie n'est évidemment pas le moyen de dominer les forces économiques qui nous dominent : L'expérience du Chili de Pinochet, laboratoire expérimental des ultra-libéraux du club de Chicago (les « chicago boys ! ») est là pour nous le rappeler.

La philosophie libérale s'inscrit à l'origine dans un cadre de liberté individuelle qui appartient bien à l'idéal démocratique. Le lobbying, sous-produit du libéralisme, s'est développé aux USA sous la bannière de la constitution étasunienne et de son premier amendement garantissant la liberté individuelle.

Le problème est que cette approche ignore résolument l'un des éléments essentiels dans une société démocratique à savoir la définition d'un cadre d'intérêt général protégeant le citoyen des excès et du débordement de la liberté de ses voisins.

Tant que cet état relationnel reste limité aux interactions individuelles, les dégâts sont limités au pire (mais c'est déjà beaucoup) à l'expression de la loi du plus fort. Quand à l'intérêt général : l'idéologie libérale postule que les citoyens entre eux seront suffisamment responsables pour négocier les compromis nécessaires et que finalement l'intérêt général découlera de la somme géométrique des intérêts particuliers s'équilibrant statistiquement.

Dans le cas du lobbying, le phénomène change de dimension : il ne s'agit plus de relationnel individualisé, même si la cible du lobbyiste est souvent un individu particulier dans une chaîne décisionnaire. Pour convaincre, les entreprises mettent à disposition de leurs agents une puissance considérable. Il s'agit d'expertise, de propagande et de corruption active ou passive en tous genres, dont l'enveloppe glissée sous la table n'est qu'un exemple parmi les moins sophistiqués.

Une expression anonyme, visant à l'origine le libéralisme mais qui va comme un gant au lobbying était déjà en cours au XIXe siècle : C'est la théorie de la liberté du plus fort sans encadrement démocratique : « *Le renard libre dans le poulailler libre* ».

Pour prendre conscience de l'importance du phénomène, il suffit de se rappeler qu'on estime le nombre de lobbyistes ayant un emploi permanent à Bruxelles entre 15 000 et 20 000 et que le nombre de badges de circulation autorisant l'accès au parlement européen est six fois plus élevé que le nombre de parlementaires européens.

5.2 Des stratégies à développer

5.2.1 Identifier lobbies et conflits d'intérêt

Même si c'est loin de constituer un but en soi, la connaissance de l'organisation lobbyiste est essentielle, c'est pourquoi le combat mené actuellement par de nombreuses ONG et de nombreux réseaux dans l'UE pour l'enregistrement obligatoire et l'identification des lobbyistes en exercice et de leurs donneurs d'ordre est essentiel, de même que le combat parallèle mené cette fois dans le domaine des « cibles » politiques pour débusquer les conflits d'intérêt.

Ces objectifs, pour être nécessaires sont loin d'être suffisants.

5.2.2 Faire du « contre lobbying » ?

Certaines associations n'hésitent pas à se considérer elles-mêmes comme des lobbyistes, défendant un intérêt général à l'image de leur raison sociale (exemple Greenpeace ou WWF).

C'est aussi l'attitude de plusieurs ONG européennes qui n'ont pas d'a-priori très marqué contre le principe du lobbying mais agissent efficacement pour l'enregistrement des lobbyistes et la « chasse » aux porteurs de conflits d'intérêt.

Il ne s'agit pas de dénigrer ici cette attitude : Ces associations sont souvent très efficaces pour la dénonciation des exactions les plus marquantes du lobbying industriel et financier.

Attac travaille avec et parfois dans ces réseaux européens sans pour autant renier ses propres positions :

En fait, le problème qui se pose concerne la vision globale et les objectifs à plus long terme.

Le lobbying est la négation même du principe démocratique qui requiert du politique de décider, dans le cadre de son mandat, en toute indépendance, au nom du peuple, cette indépendance incluant le choix de ses moyens d'information et le refus des pressions, y compris contradictoires.

Par ailleurs, l'action d'une ONG ne peut se limiter à une confrontation autour d'une table ou à une lutte d'influence au sein d'un groupe d'expertise. La plupart du temps, ces ONG qui se présentent en « chevaliers blancs du lobbying » en revendiquant leur présence dans les groupes experts doivent développer des campagnes d'information et de mobilisation des opinions publiques pour obtenir des résultats : Ce sont de fait leurs armes principales qui ont peu à voir avec le lobbying.

Enfin, et c'est là l'une des réserves principales que l'on peut opposer à la pratique exclusive d'un lobbying associatif, à partir d'un certain niveau d'influence recherchée se pose le problème des moyens de financement : Les cotisations des adhérents sont rarement suffisantes pour donner à l'association les moyens de ses objectifs, quand ils sont ambitieux et l'association doit avoir recours soit à des subsides gouvernementaux, qui vont gêner leurs mouvements soit à des financements privés (fondations ...) qui apportent d'autres contraintes et limitations.

5.2.3 La voie démocratique

Le lobbying est aussi ancien que le pouvoir et il serait stupide et contreproductif de prétendre qu'il suffirait d'une décision politique ou d'un changement économique pour le supprimer. Comme l'appât du gain, l'ambition ou l'égotisme disproportionné, le désir d'influence est inhérent à la nature humaine : il importe de lui imposer des limites à l'intérieur desquelles les sociétés restent maître de leurs choix.

La voie démocratique et les choix citoyens sont les moyens naturels de lutter pour désarmer le lobbying et ceci pour au moins deux raisons :

- **Le champ d'action des lobbies est politique** : L'évolution des institutions de l'UE, depuis le traité de Rome jusqu'au traité de Lisbonne sous la pression des lobbies est en ce sens emblématique : Le marché dérégulé et la libre concurrence sont devenus des valeurs fondamentales et incontournables de l'Union, alors que les droits humains sont seulement optionnels (3 états sur 27 ont fait valoir un droit « d'opt out » dans le traité de Lisbonne pour ne pas l'appliquer) et que le pouvoir

politique s'efface devant les droits commerciaux. Dans les 3 dernières années les lobbies ont obtenu le renforcement de la liberté du commerce et des services et à contrario l'encadrement sous contrôle des migrations humaines (directive retour) dans le cadre de leur pression pour « une immigration choisie ».

- **L'organisation**

- **du lobbying est encore en Europe en marge de la loi** : Ce sont encore les politiciens qui nous représentent, directement ou indirectement qui signent et parfois ratifient pour nous les textes préparés sous la dictée des lobbies, ce qui nous donne des raisons supplémentaires de lutter pour une démocratie plus efficace dans laquelle ces politiciens seront authentiquement porteurs d'une volonté citoyenne.

5.2.3.1 Une action de terrain à poursuivre

Il ne faut évidemment pas laisser les lobbyistes seuls présents sur le terrain de leur influence et l'action des réseaux associatifs et des ONG comme alter-EU, le CEO, S2B, spin watch en Europe, ou ETAL en France pour la transparence et la dénonciation des conflits d'intérêt doit être massivement soutenue par le milieu associatif et par les citoyens eux-même.

Il est également urgent de se mobiliser pour défendre les « lanceurs d'alerte », individus ou associations qui sont victimes de « poursuites baillon » destinées à les contraindre au silence.

Le MDRGF (mouvement pour le droit et le respect des générations futures) était poursuivi par la Fédération Nationale des Producteurs de Raisins de Table réclamant 500 000 € pour « dénigrement du raisin de table » suite à une campagne dénonçant la présence de traces de pesticides dans des raisins de table, établie par un laboratoire indépendant. La réglementation en cours permettait la vente de ces raisins. Le réseau ETAL (encadrement et Transparence des Activités de Lobbying) auquel ATTAC participe soutenait le MDRGF.

La FNRPT a été déboutée le 10 février dernier de sa plainte et condamnée aux dépens pour « procédure abusive ». Ainsi évoluent (hélas lentement) jurisprudences et réglementation, par la résistance des associations citoyennes.

5.2.3.2 Une action politique à consolider.

En Europe, le lobbying s'est infiltré dans les institutions et jusque dans le processus législatif, rendant incertaine la frontière entre le lobbyiste au service

d'un intérêt particulier et l'expert, porteur d'une connaissance nécessaire à l'analyse des décideurs.

En France, la dernière réforme constitutionnelle a ouvert une voie royale au lobbying institutionnalisé en favorisant l'élaboration des lois dans les commissions ouvertes à des intervenants extérieurs (au détriment du débat général au parlement). Le monde du lobbying ne s'y est pas trompé et l'association APC regroupant 26 cabinets de consultants a même édité une petite brochure en forme de mode d'emploi pour un accès facilité aux nouvelles opportunités lobbyistes offertes par l'évolution des institutions.

A tout prendre, l'action politique contre le lobbying ne se distingue pas de l'action nécessaire pour démocratiser les institutions : Le lobbying est l'instrument utilisé par les conglomérats financiers et les empires industriels pour imposer leur volonté aux états représentant de la seule légitimité républicaine.

C'est par la démocratie, par le contrôle citoyen sur les institutions et leurs représentants, rétablis dans leur légitimité que nous pourrons ramener le lobbying à l'expression d'intérêts particuliers n'étouffant pas l'intérêt général.

6 Dans le débat

Les idées suivantes ont été apportées dans la réflexion :

Le lobbying est d'abord de la corruption, mais de corruption idéologique et culturelle au delà de l'enveloppe glissée sous la table. Décideurs et citoyens sont prisonniers de schémas de pensée qu'on leur a imposé comme uniques et incontournables. Le TINA (There is no alternative) de Mme Thatcher est la fausse évidence qu'une majorité ne conteste bientôt plus, le modèle étant devenu universel.

Il y a un énorme effort de « reculturation » à accomplir (éducation populaire ?) qui n'est rien d'autre que le combat quotidien contre les constructions médiatiques et les fausses évidences.

Il faut recréabiliser la notion d'intérêt général, autant comme un phénomène redistributif que comme le ciment essentiel d'une société qui doit sa richesse et sa diversité aux apports collectifs plutôt qu'aux exploits individuels.

Il faut démasquer les intérêts particuliers cachés quand ils sont antinomiques avec l'intérêt général, sans oublier que l'initiative individuelle et même l'ambition personnelle peuvent parfois servir l'intérêt général... tant qu'elles sont sous contrôle.

L'intérêt général lui-même évolue en fonction du temps : On n'aspire pas au même mode de vie qu'au temps des diligences, par contre toute société démocratique repose sur les mêmes bases de liberté individuelle dans un cadre collectif, de solidarité, d'assistance mutuelle et désormais avec la conscience de la crise environnementale de limitation de l'empreinte écologique. Ceci impose un débat citoyen permanent sur la fin, les moyens, et les évolutions.

7 En conclusion

Le lobbying moderne, structuré et organisé, fonctionnant sur les bases d'un marché de l'influence est un outil de pouvoir qui, désormais, ne peut être ignoré dans l'analyse politique et dans les évolutions sociales.

En limiter l'emprise est aujourd'hui une priorité, au même titre que redonner aux institutions démocratiques le pouvoir sur les territoires. Il faut redonner la priorité à l'intérêt général, à la justice sociale et à la coopération entre les peuples.

L'exigence de réglementation du lobbying en commençant par l'enregistrement des lobbyistes et la dénonciation des conflits d'intérêt, est une phase fondamentale mais limitée de confrontation avec l'adversaire et d'affrontement sur son terrain.

Le combat de fond qu'il faut intégrer dans la pratique militante se confond avec le combat politique que les altermondialistes mènent ensemble, pour une

évolution vers un monde différent dont la démocratie, précisément, doit dessiner les contours.

Le mois prochain

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



L'économie sociale et solidaire représente en France près de 10% de l'emploi salarié hors agriculture (chiffres INSEE de 2007). C'est pourtant l'un des secteurs économiques parmi les plus méconnus.

Analyse et débat : Ce sera le thème de l'atelier d'économie à Attac Paris 12^{ème} :

Jeudi 25 mars 2010 à 19h45 Maison des Associations du 12^{ème} 181 avenue Daumesnil

Présentation : Marie Solange Padeloup

Animation : Marie Solange Padeloup, Claude Layalle

7.1.1.1 Dates:

- Le jeudi 25 mars 2010 de 19:45 à 22:00 .

Maison des associations de Paris 12^{ème}

181 avenue Daumesnil

Métro Daumesnil